

## **Lutte anti-mines**

L'équipe de Lutte anti-mines de l'UNOPS a été créée en 1997, basée à New York et Copenhague, cette équipe a aidé ses partenaires et clients à améliorer significativement les conditions de vie dans plus de 30 pays à travers le monde.

Bien après la fin des guerres et des hostilités, les mines terrestres et munitions non explosées – bombes, mortiers, grenades et missiles - infligent peines et souffrances à des millions de personnes, souvent à des femmes et enfants vivant dans les régions les plus pauvres du monde.

En plus d'empêcher de tels maux, le travail de l'équipe de Lutte anti-mines rétablit l'accès aux hôpitaux, routes, pâturages et autres lieux importants générateurs de revenus.

Les actions de lutte contre les mines incluent :

- La détection et le retrait de mines terrestres et autres munitions non explosées
- La sensibilisation aux dangers que représentent les résidus explosifs d'après-guerre, en éduquant les populations aux risques à éviter dans les zones contaminées
- Le soutien médical aux victimes et la réhabilitation de services visant à renforcer les formations professionnelles et les opportunités d'emploi
- La destruction des mines et munitions non explosées
- La promotion des accords interdisant l'utilisation des mines terrestres,
- Opérations de lutte antimines

### **Opérations de lutte anti-mines**

L'équipe de Lutte anti-mines de l'UNOPS travaille en étroite collaboration avec le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'UNOPS aide ses partenaires et clients à planifier, exécuter, gérer et superviser leurs programmes et projets de lutte anti-mines. Les services apportés par l'UNOPS peuvent être limités à la gestion du personnel engagé ou s'étendre à la planification et la gestion de

l'ensemble d'une opération. De même, l'UNOPS peut apporter son appui à un aspect spécifique du travail de lutte anti-mines, comme l'éducation aux risques liés aux mines par exemple et la sensibilisation au danger des mines.

Les experts de la Lutte anti-mines de l'UNOPS sont qualifiés pour superviser tous les types de travaux dans ce domaine, s'assurant de leur conformité aux normes internationales de la lutte anti-mines. Celles-ci peuvent être relatives à la mise en place, à la gestion, à la supervision et à l'évaluation de programmes de lutte anti-mines, de destructions de stocks et de campagnes de sensibilisation aux risques.

### **Gestion de projets**

La gestion de projets est un des piliers de la gamme de services proposés par l'UNOPS. Pouvant apporter des réponses rapides et appropriées aux besoins de ses partenaires et clients, ainsi qu'aux communautés concernées, l'UNOPS gère des programmes de lutte anti-mines dans les endroits les plus dangereux du monde. Le personnel de l'UNOPS impliqué dans la lutte anti-mines peut également être déployé pour des missions de courte durée afin d'évaluer les besoins spécifiques d'un pays.

### **Ressources humaines**

L'UNOPS s'appuie sur une importante réserve d'experts locaux et internationaux pouvant aider des partenaires et clients à mettre en place leurs projets. L'UNOPS peut s'occuper de la sélection, du recrutement, de l'administration des contrats et de la formation du personnel chargé des projets.

### **Passations de marchés**

L'UNOPS peut aider à établir des centres de coordination et, en quelques jours, contracter puis déployer sur le terrain des sociétés spécialisées et des organisations non gouvernementales pouvant fournir des services de déminage. Ceux-ci comprennent des études évaluant l'étendue des mines terrestres et l'aide d'urgence pour y répondre, mais aussi d'autres actions telles que la sensibilisation aux risques liés aux mines, la détection des mines par des brigades canines et leur nettoyage manuel, la neutralisation des engins explosifs, l'assistance aux victimes, les évaluations externes et les campagnes nationales de sensibilisation et de plaidoyer.

### **Aide d'urgence et maintien de la paix**

En tant que bras opérationnel du Département des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix (DOMP), l'UNMAS a comme principale responsabilité le nettoyage de mines et munitions non explosées lors de déploiements dans des opérations d'urgence de maintien de la paix, mandatées par le Conseil de Sécurité. Dans de telles situations, l'UNMAS fait appel à l'UNOPS pour réaliser rapidement l'approvisionnement, les recrutements et la gestion opérationnelle nécessaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et démarrer les opérations d'urgence de déminage.

## **Travail en situation d`après conflit**

Une fois la mission du DOMP achevée, c'est au PNUD que revient la responsabilité de diriger l'établissement et le renforcement des capacités des institutions nationales relatives à la lutte anti-mines, ainsi qu'aux lois qui s'y réfèrent. Le PNUD charge souvent l'UNOPS de gérer les opérations de lutte anti-mines.

Il arrive aussi que des partenaires et clients demandent à l'équipe de Lutte anti-mines de l'UNOPS de gérer des projets dépassant le cadre des actions contre les mines proprement dites. Il peut s'agir, par exemple, de s'assurer que certains espaces sont bien dégagés de toute mine ou de se charger du déminage, afin d'entamer des travaux d'infrastructure ou de développement agricole.

**Source: <http://www.unops.org/Francais/whatwedo/focus-areas/public-order-security/Pages/MineAction.aspx>**